



CONVOCATION
32^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE L'ABC
Samedi 2 avril 2016 à 9H30
Salle polyvalente de Fongravey

Blanquefort, le 10 mars 2016

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la 32^{ème} Assemblée Générale de l'A.B.C. Comme chaque année, nous insistons pour que vous veniez avec toutes celles et tous ceux qui autour de vous participent, s'impliquent, s'intéressent à la vie associative, à la jeunesse, à l'éveil culturel et par conséquent à l'A.B.C. ! Nous vous faisons donc parvenir une invitation à diffuser largement auprès de vos adhérents.

L'assemblée générale s'articulera de la façon suivante :

- 9h30 : Accueil – Validation des mandats
- 10h00 : 32^{ème} Assemblée Générale
- 12h30 : Apéritif de clôture

Cette année, 3 postes sont à pourvoir 1 au bureau et 2 au collège des associations, n'hésitez pas à présenter votre candidature.

Vous remerciant par avance pour votre participation, nous vous prions de croire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, en l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil de Gestion
Isabelle FREDOUEIL
Présidente de l'A.B.C.

IMPORTANT :

- * Les candidatures doivent être déposées au plus tard le **24 mars 2016 à 19h00**.
- * A partir du 29 mars, vous pourrez retirer à l'ABC, le dossier de l'Assemblée Générale.

QUI EST INVITE ? QUI EST ELIGIBLE ? QUI VOTE ?

- 1. Tous les Blanquefortais, tous ceux qui travaillent à Blanquefort et tous ceux qui participent à la vie locale sont invités à l'Assemblée Générale.*
- 2. Les candidatures doivent être déposées 8 jours avant l'Assemblée Générale.*
- 3. Les 4 membres du bureau (Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier) sont élus pour deux ans et ne peuvent assurer plus de trois mandats successifs et plus de deux au même poste.*
- 4. Chaque association, à jour de sa cotisation, dispose d'une voix. Chaque membre du Conseil de Gestion sortant dispose d'une voix. Chaque membre du Conseil Municipal présent dispose d'une voix.*
- 5. Il n'y a pas de pouvoir, il n'y a pas de cumul.*
- 6. Les membres du Conseil Municipal sont représentés au Conseil de Gestion par deux d'entre eux : le Maire ou son représentant, un conseiller municipal délégué ou son représentant.*
- 7. Les 10 membres du Collège des Associations sont élus par leurs pairs renouvelables par tiers tous les ans.*
- 8. Les techniciens professionnels de l'animation socioculturelle locale des secteurs sociaux, sportifs, scolaires et d'action culturelle sont invités à l'Assemblée Générale et au Conseil de Gestion et peuvent y participer avec voix consultative.*
- 9. Depuis le 21-09-95 sont membres du Conseil de Gestion avec voix délibérative:
* 3 membres provenant du Conseil d'Initiative élus pour un an par leurs pairs.*